

Énergie Partagée et l'énergie citoyenne



TEDDIF

16 novembre 2023



Energie Partagée, c'est quoi ?



L'association



L'investissement citoyen

L'association a pour but de sensibiliser à l'énergie citoyenne et d'en fédérer les acteurs et porteurs de projets à l'échelle nationale.

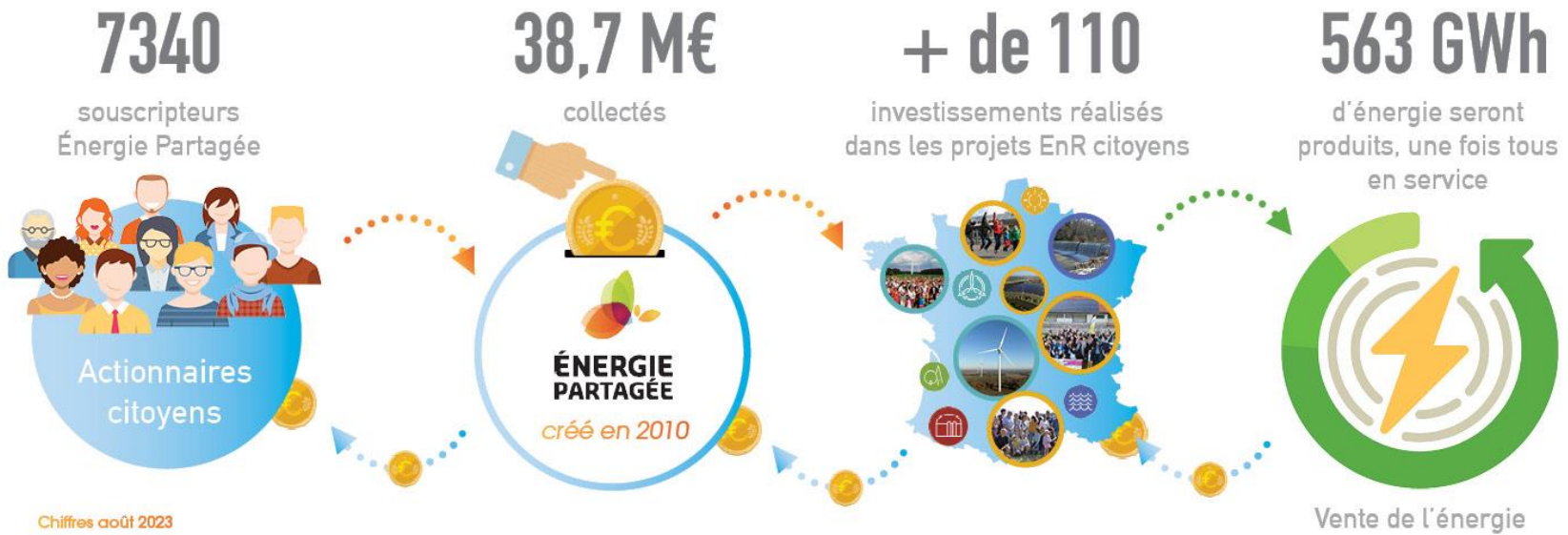
Ses missions

- Promouvoir le modèle d'énergie citoyenne
- Conseiller et soutenir les porteurs de projets
- Animer le réseau des porteurs de projets
- Sensibiliser les collectivités locales pour le développement de politiques d'énergie citoyennes
- Garantir le respect de la charte

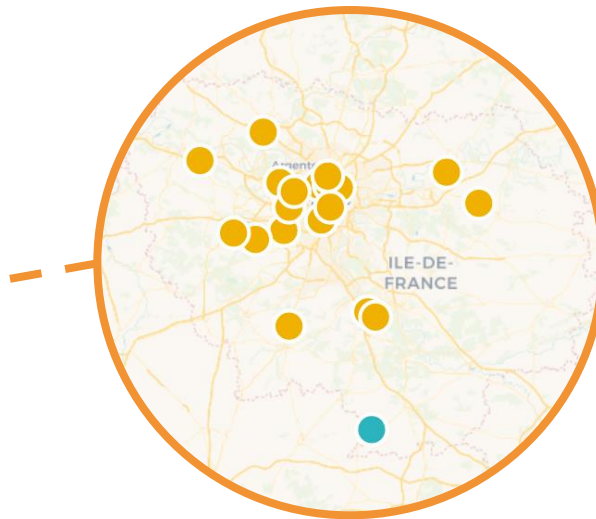
L'outil d'investissement collecte l'épargne des citoyens pour l'investir directement au capital de projets de production d'énergie renouvelable.

Ses missions

- Collecter les fonds
- Évaluer les projets et leur besoin de financement
- Mettre à disposition les fonds pour les projets sélectionnés
- Suivre la réalisation des projets et les accompagner



Un modèle éprouvé : 317 projets labellisés en France



28 projets en Île-de-France
dont **18** labellisés



7,4 MWc en fonctionnement
800 kWc en développement

Plus grande installation photovoltaïque citoyenne francilienne à Etrechy



Une activité encadrée par des chartes co-construites avec les premiers concernés



CHARTÉ Énergie Partagée Adoption : 18 mai 2010

Voici les éléments indissociables qui rassemblent les signataires de la présente Charte :

LES CONSTATS

Le modèle de production et de consommation d'énergie des pays industrialisés en général, et de la France en particulier, conduit à quatre impasses représentant une menace majeure pour la capacité de l'humanité à vivre dans des conditions acceptables sur Terre :

- Impasse environnementale :** bouleversements climatiques et autres agressions sur les écosystèmes et la vie humaine ;
- Impasse économique et géopolitique :** épuisement à court ou moyen terme des ressources non renouvelables ; répartition inégale des ressources géologiques sur la planète, à l'origine de nombreux conflits pour leur appropriation ;
- Impasse sociale :** accès inéquitable au Nord comme au Sud au minimum vital de services énergétiques aggravé par la confiscation, sous couvert d'ouverture à la concurrence, de l'activité de fourniture d'électricité au service exclusif d'intérêts financiers de court terme.
- Impasse politique :** politiques centralisées de l'énergie conduisant à un désinvestissement de la population, à un désengagement de certaines collectivités, constituant un frein à la réappropriation citoyenne des problématiques énergétiques.

UNE VISION

Notre vision du système énergétique de demain est celle d'une consommation d'énergie réduite, grâce à l'application des principes de sobriété et d'efficacité et pour couvrir cette consommation résiduelle, d'une production intégrale basée sur les énergies renouvelables :

- Dans le respect des équilibres écologiques et de la préservation des ressources naturelles,
- Dans une société apaisée et conviviale,
- Dans le cadre d'un développement harmonieux des territoires.

Elle est également celle d'une participation active de chaque citoyen et de chaque communauté humaine aux décisions et/ou aux actions nécessaires pour atteindre ces objectifs, dans une logique de partage spatial et temporel des rentes et des bénéfices : entre les générations présentes et futures, dans l'esprit d'un véritable service public d'intérêt général permettant l'accès de l'énergie à tous sur les territoires concernés, intégrant aussi une solidarité énergétique internationale notamment envers les populations des pays les plus démunis.

DES ENGAGEMENTS

La mise en œuvre de cette vision implique des engagements forts par rapport aux modèles et pratiques actuels. Ces engagements définissent l'éthique globale de la présente Charte, et des outils, actions et projets qui en découlent.



La méthanisation se situe au croisement de l'agriculture, de l'industrie, de la gestion des déchets et de la production d'énergie. De la même manière, le biogaz tient une place centrale dans la stratégie de transition énergétique car :

- Sa production est stable et régulière
- Il peut être stocké
- Il peut être utilisé à distance via les réseaux de gaz naturel
- Il peut satisfaire tous les besoins énergétiques

Bien conduite, la méthanisation est un outil intéressant pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), produire un substitut aux énergies fossiles (de gaz) et permettre une gestion de proximité des déchets fermentescibles.

Pourant certains retours d'expériences de la filière ne sont pas satisfaisants et des oppositions naissent çà et là. Pour toutes ces raisons, l'analyse des projets de méthanisation est particulièrement complexe. Nous avons donc souhaité définir des critères de bonne pratique pour élaborer une charte méthanisation afin d'avoir une vision exigeante mais également pragmatique.

Des quatre piliers de la charte 'Énergie Partagée', le plus difficile à bâtir en matière de méthanisation est celui qui concerne la prise en compte de l'environnement, qui dans ce cadre englobe les questions agricoles.

Les contraintes réglementaires et économiques, les cahiers des charges des appels à projet pour l'attribution de subvention limitent déjà un certain nombre de problèmes qui pourraient se poser sur le plan environnemental (recours aux cultures énergétiques, rayon d'approvisionnement en matières, valorisation énergétique, sécurité des installations...) Il reste cependant des marges d'amélioration.

Pour une méthanisation exemplaire
Énergie Partagée (EP) veut ainsi avoir un rôle d'incitation à l'évolution des pratiques en conditionnant son aide à l'exemplarité des projets de méthanisation, au-delà de l'aspect citoyen et local et du minimum réglementaire.



La Charte Hydroélectricité identifie les points de vigilance à étudier lors du montage d'un projet hydroélectrique et apporte des éléments de suivi des projets citoyens spécifiques à cette filière.

Les enjeux de la charte hydroélectricité sont tripartites :

- Accompagner l'émergence de projets citoyens (hydroélectrique)
- Apprécier des données techniques pour valuer les impacts dans l'environnement
- Déterminer les pratiques meilleures pour une transition énergétique globale

Énergie Partagée et son équipe d'animateurs régionaux et de chargés d'investissement analysent le projet en lien direct avec le porteur de projet. Cette charte pourra accompagner le porteur de projet tout ou long de son projet, depuis l'émergence jusqu'à la phase d'investissement.

En 2021, Énergie Partagée a lancé son labellisation. Ainsi, les projets labellisés Énergie Partagée sont inscrits sur la base de la Base des Énergies Citoyennes, outil d'évaluation permettant d'apprécier les qualités et les axes de progression de la démarche des projets citoyens d'énergie renouvelable.

En 2022, la Charte Hydroélectricité vient compléter la Base des Énergies Citoyennes en matière de projets qui souhaitent développer des projets d'hydroélectricité intégrant les enjeux environnementaux et qui s'inscrivent par conséquent dans une démarche de labellisation du projet par Énergie Partagée.

La labellisation intervient avant ou après l'instruction du projet par l'administration. La charte concerne les projets de réhabilitation et de création d'aménagements de haute ou basse chute sans limite de puissance. Énergie Partagée estime en effet que la puissance maximale acceptable s'évalue ou cas par cas, ou regard de la conciliation des enjeux énergétiques et environnementaux propres à chaque projet.

POUR UNE HYDROÉLECTRICITÉ PARTAGÉE
Sur quelque 300 projets citoyens d'énergie renouvelable, le réseau Énergie Partagée compte une dizaine de projets d'aménagement hydroélectrique. Ce sont essentiellement des projets de réhabilitation de seuils existants en rivière, de type « basse chute ». Ces projets ne dépassent pas une puissance de 500 kW. Des projets neufs ou fil de fer sont également envisageables sur les ruisseaux et torrents. Il importe à Énergie Partagée d'élargir la possibilité à tout type de projet à partir du moment où les exigences citoyennes et environnementales sont les motivations principales du projet.



En cohérence avec le label Énergie Partagée, la Charte Photovoltaïque au sol identifie les points de vigilance à étudier lors du montage d'un projet photovoltaïque au sol afin d'orienter les porteurs porteurs territoriaux vers des pratiques vertueuses sur les enjeux spécifiques à cette filière.

En 2021, Énergie Partagée a lancé son labellisation. Les projets souhaitant être labellisés Énergie Partagée sont inscrits sur la base de la Base des Énergies Citoyennes, outil d'évaluation permettant d'apprécier les qualités et les axes de progression de leur démarche citoyenne.

En 2022, la Charte Photovoltaïque au sol vient compléter la Base des Énergies Citoyennes en matière de projets qui souhaitent développer des projets photovoltaïques au sol, et qui s'inscrivent dans une démarche de labellisation du projet par Énergie Partagée.

Énergie Partagée, avec son équipe de chargés de développement territorial et de responsables investissement EnR, analyse le projet en lien direct avec les porteurs. En complément de la Base des Énergies Citoyennes, cette Charte pourra accompagner le porteur de projet tout ou long de son projet, depuis l'émergence jusqu'à la phase d'investissement. La labellisation repose sur les déclarations des porteurs et autres acteurs associés (par exemple référents biodiversité et paysage local). Elle intervient avant ou après l'instruction du projet par les services de l'État. Elle peut s'appuyer sur certaines des conclusions de l'administration le cas échéant.

Le photovoltaïque au sol dans l'actualité
Alors que des controverses éclatent localement sur des projets photovoltaïques au sol, la Charte entend offrir au-delà des exigences réglementaires en vigueur car ces dernières laissent malheureusement des points aveugles, notamment à la question des installations situées sur des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le document propose ainsi des critères de vigilance et d'analyse, ainsi que des bonnes pratiques qu'il met en place.
Il s'agit d'utiliser ce document en prenant en compte le contexte et les particularités de chaque région. Cette démarche est favorisée par le mode d'instruction des dossiers de labellisation.



Des projets en développement sur votre territoire ?
Envie de partenariats avec des citoyens, des collectivités ?

Vos contacts en Île-de-France



Elodie Mercier

Chargée du
développement territorial
Énergie Partagée Île-de-France

[elodie.mercier@energie-
partagee.org](mailto:elodie.mercier@energie-partagee.org)

07 84 52 93 37



Mamourou Samassi

Chargé du développement
territorial

Énergie Partagée Île-de-France
[mamourou.samassi@
energie-partagee.org](mailto:mamourou.samassi@energie-partagee.org)

07 84 52 93 37



Valentin Walter

Chargé du développement
territorial

Énergie Partagée Île-de-France
[valentin.walter@
energie-partagee.org](mailto:valentin.walter@energie-partagee.org)

06 08 56 06 06





Mon épargne Bombe climatique ou levier d'action ?

Table-ronde
Jeudi 16 novembre à 18h30

PARIS | L'ACADÉMIE DU CLIMAT | Académie du climat Paris IV^{ème}



Anne Bringault
Directrice des Programmes
au Réseau Action Climat,
spécialiste des politiques
climat



Antoine Labarre
Directeur Opérationnel
de Riff, appli pour
diagnostiquer l'impact de
l'épargne



Patrick Sapy
Directeur Général de FAIR
qui fédère les acteurs de la
finance à impact social



Fabienne Mahrez
Co-fondatrice et actionnaire
de la coopérative Energy
Citoyennes (38)

